

COMMUNE DE COX

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 avril 2017

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 mars 2017

Le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES 2017 :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la fusion des Communautés de Commune de Save et Garonne et des Coteaux de Cadours, les taux d'imposition des ménages communaux ont été corrigés pour assurer une neutralité fiscale pour le contribuable.

Les taux consolidés (taux communal + taux intercommunal) avant et après fusion sont identiques.

- Le taux de la taxe d'habitation passera de 6,59% à 10,38%, avec un taux consolidé de 21.33%.
- Le taux de la taxe du foncier non bâti passera de 60% à 65,14%, avec un taux consolidé de 71.78%.
- Le taux de la taxe du foncier bâti passera de 7,19% à 9,10%, avec un taux consolidé de 10.71%.

Le produit effectif pour 2016 a été de 45 565 €

Le produit prévisionnel attendu pour 2017 à taux constant est de 45 546 €

Le Maire propose d'augmenter le produit prévisionnel conformément aux taux consolidés après la fusion des Communautés de Commune.

En tenant compte des bases prévisionnelles 2017 le produit attendu sera de 64 155.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation.

Les nouveaux taux sont de :

- **TH** - 6.59 % au lieu de 10.38 % pour un produit de 37 150.00 €
- **TFB** – 7.19 % au lieu de 9,10 % pour un produit de 22 250.00 €
- **TFNB** – 60.00 % au lieu de 65,14 % pour un produit de 4 755.00 €

Le produit attendu de 64 155.00 € sera inscrit à l'article 7311 du BP 2017.

Après correction des taux d'imposition ménages communaux, la commune de Cox n'aura pas de changement sur le produit net des impôts fonciers et taxe d'habitation

BUDGET PRINCIPAL 2017 :

Monsieur le Maire indique que le budget va être impacté par la dissolution du Syndicat de Val de Save : sur les charges des effectifs (charges salariales de la diététicienne pour Cox – ligne 6411 du budget), les biens (ligne 65541 du budget), le bâtiment, ... sur les années 2017 et 2018 et par la nouvelle gestion des écoles gérées désormais par Cadours (ligne 6558 du budget).

Le budget primitif 2017 s'établit ainsi :

Total des dépenses de fonctionnement : **277 448.61 €** (121 810.05 € réalisées en 2016)

Total des recettes de fonctionnement : **277 448.61 €**

Total des dépenses d'investissement : **163 401.63 €** (10 986.16 € réalisées en 2016)

Total des recettes d'investissement : **163 401.63 €**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017.

Suite à la préparation du budget examinée, des propositions d'investissement ont été retenues.

A savoir :

- Travaux de l'Eglise (crépi, peinture intérieur, sol) → 45 000 € HT
- Travaux à prévoir au Presbytère pour remplacer le bac à douche et pour refaire les parois de douche → 2 478 € HT
- Des extensions de l'éclairage seront à réaliser, notamment au Chemin de Lafontasse (4 600 €) ; le Chemin d'Engindre (devis en attente) ;

A étudier :

- Des travaux pour la sécurité des enfants au niveau de l'école seront étudiés ;
- Des travaux pour ralentir les véhicules venant de Lagraulet-St-Nicolas au niveau du Chemin D'en Gindre pourront être étudiés en créant éventuellement un plateau traversant ;
- Recherche d'un maître d'œuvre pour réaliser les travaux route de Lecture et rue des Métiers ;
- Etude de réalisation d'un Columbarium.

DIVERS :

Le bureau de vote le 23 avril et le 07 mai sera ouvert jusqu'à 19h00 au lieu de 18h00 pour les élections présidentielles.

Membres du CM présents : Mmes C. Oudin, E. Teyssières, M-C Wartelle, Mrs, R. Cléménçon, M. Huan, B. Larribère, P. Link, M. Samazan.

Membres du CM excusés : JP Boyer, J. Dirat.